

**NOTICE D’INFORMATION**

**FONDS DE SECOURS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, sur proposition du CODEVA (Conseil Départemental de l’Engagement et de la Vie Associative), a créé un fonds de secours à destination des associations rencontrant des difficultés financières conjoncturelles et passagères, remettant en question la pérennité de l’activité de l’association.

**Les difficultés financières peuvent être liées :**

* au cycle d'exploitation (besoin de trésorerie lié à des subventions de fonctionnement non encore encaissées ou des dépenses supérieures à la trésorerie en raison du développement de l'activité) ;
* ou à des difficultés liées à des événements exceptionnels et imprévus (maladie dirigeant, inondations, etc) qui impactent l'assise financière de l'association ;
* ou à des difficultés liées à des évènements économiques remettant en cause le modèle économique de l'association : les ressources générées par l'activité ne permettent pas de faire face aux charges (retrait d'un financeur, perte d'un marché, problématique de contrats aidés, impossibilité de régler les charges salariales ...)

Le demandeur doit répondre aux conditions suivantes pour que son dossier soit examiné :

**Critères d’éligibilité :**

* Nature juridique du demandeur : est éligible toute association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou par le droit local d’Alsace Moselle.
* Localisation : elle doit disposer d’un siège ou d’une antenne dans le Bas-Rhin.
* Domaine d’activité de l’association : associations en lien avec les enjeux et projets du Département
* Origine de la demande : L’association doit rencontrer des difficultés financières conjoncturelles. Une diversité de facteurs peut avoir conduit la structure à rencontrer ces difficultés. Les services du Département opèreront un examen préalable de ces difficultés afin de déterminer si le cadre légal régissant le champ d’intervention de la collectivité permet son intervention.

**Liste des pièces à fournir :**

A l’appui de sa demande, l’association devra fournir :

* Le dossier de demande de subvention complété et signé
* Les statuts de l’association avec preuve de dépôt au Tribunal d’Instance ou en préfecture (récépissé ou n° RNA)
* les trois derniers bilans et comptes de résultats disponibles et le budget prévisionnel de l’année en cours ;
* tout document qu’elle jugera utile de porter à la connaissance du Département ;
* Un Relevé d’Identité Bancaire ou Postal libellé au nom de l’association

**Seuls les dossiers complets feront l’objet d’un examen.**

**Adresse de dépôt du dossier :**

Les dossiers peuvent être envoyés par voie postale à l’adresse suivante :

 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

 Direction des Politiques Educatives et Sportives

 Service de la Jeunesse et de la Vie Associative

 Place du Quartier Blanc

67964 Strasbourg cedex 9

**OU**

par courrier électronique : **associations67@bas-rhin.fr**

**Les conseillers territoriaux à la vie associative peuvent répondre à vos questions :**

* Territoire de l'Eurométropole : Cynthia THEVENOT cynthia.thevenot@bas-rhin.fr
* Territoire Ouest : Aline SAUER aline.sauer@bas-rhin.fr
* Territoire Sud : Julian GOBERT julian.gobert@bas-rhin.fr
* Territoire Nord : Marie-Dominique FEMIA marie-dominique.femia@bas-rhin.fr



**Dossier de demande de subvention au titre du**

**fonds de secours aux associations**

|  |
| --- |
| **Dénomination sociale officielle de l’association** (disposant de la personnalité juridique) :**N° Siret** (le cas échéant) : (14 chiffres) (1) : **Adresse postale** : **Nom du Président** (Mme, M.) :……………………………………………………………………………..**Tél. :** ........................................... **Courriel** : …………………………………………………………….**Secteur d’activité** (Préciser Social, Sport, Culture, Environnement, …) :**Vocation de l’association** (objet social statutaire) :**Association :**  **Droit local** **Loi 1901**  |
| **Nom du correspondant ou de la personne chargée du dossier au sein de l’association** (Mme, M.) : **Tél. : ……………………………… Courriel** : ………………………………………………………………………….. |

*(1) Si vous ne disposez pas de ce numéro, vous pouvez le demander gratuitement à l’INSEE Metz, 03 72 40 87 40 ou par mail* *siren-associations@insee.fr*

|  |
| --- |
| **Présentation des activités de l’association en quelques mots :****Description des difficultés rencontrées, remettant en question la pérennité de l’association et solutions envisagées :****Montant sollicité (en euros) :**Les éléments présentés pour cette demande de subvention sont certifiés exacts par **:** **Le Président, le Trésorier ou le responsable de l’organisme** **Date et signature**  |